

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT  
REUNION DU 18 NOVEMBRE 2008

**Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 18 novembre 2008, a examiné un projet de délibération et a pris des arrêtés.**

**Santé :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé la convention de coopération entre la Nouvelle-Calédonie et l'Institut de veille sanitaire (In VS). Cette convention doit permettre l'apport d'une aide technique et méthodologique dans les actions menées par la Direction des affaires sanitaires et sociales (DASS). Un référent coordonateur pour la Nouvelle-Calédonie au sein de l'In VS veillera au suivi des contacts et inclura la DASS dans sa liste de diffusion des documents produits par l'institut.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé l'avenant tarifaire à la convention des directeurs de laboratoires d'analyses et de biologie médicale conclu entre la CAFAT, la province Sud, l'Institut Pasteur d'une part et le syndicat des biologistes de Nouvelle-Calédonie d'autre part. Cet avenant porte sur la revalorisation de la lettre B à 50 F CFP dans le secteur public et parapublic comme c'était déjà le cas dans le secteur privé.
- Pour tenir compte de la revalorisation de la clé B, Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé des modifications tarifaires des prestations du centre hospitalier Gaston Bourret.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la nomenclature des actes de biologie médicale. Cette nomenclature supprime l'automatisme de l'application des décisions métropolitaines.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité son président à signer une convention quant au dispositif médico-social CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale). Il s'agit de soutenir deux actions : le recrutement d'un psychologue et la poursuite des missions du référent médico-social.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une parcelle de 2 ha, à titre de dotation, au Centre hospitalier Gaston Bourret sur la commune de Dumbéa. Ce terrain est destiné à la construction d'un centre de soins de suite et de réadaptation fonctionnelle.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a enregistré les déclarations d'exploitation des officines de pharmacie : « Pharmacie du Lagon » exploitée par mademoiselle Géraldine Wathlé et « Pharmacie de la Baie » exploitée par mesdames Monique Faget-Busiau et Ginette Letourneulx.

## **CARSUD**

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société Carsud au bénéfice du régime d'incitation fiscale à l'investissement.

Cette mesure intervient dans le cadre du renouvellement de la flotte de Carsud. le montant de l'investissement s'élève à 919 914 970 F CFP.

Il est proposé de ramener un abattement sur la base éligible de 50% qui serait donc ramenée à 387 957 485 F CFP .

En fonction de cette base, le crédit d'impôt s'établirait à 174 580 868 F CFP.

### **Subventions :**

- 137 345 691 FCFP à la province Sud dans le cadre de la mise aux normes de l'aérodrome de Tontouta (réaménagement de la route RP14).
- 23 074 000 FCFP à l'institut pour le développement des compétences en Nouvelle-Calédonie (IDC-NC) dans le cadre de l'aide l'obtention du permis de conduire dénommée « permis pour l'emploi ».
- 3 000 000 F CFP à la Fédération des œuvres laïques (FOL) pour le financement de travaux.
- 2 500 000 F CFP à l'Office du tourisme de Nouméa et de la province Sud pour le sommet de la francophonie.

### **En bref :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé 4 bourses de formation professionnelle continue (BTF) et en a réaménagé 12 autres.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours pour le recrutement d'assistants d'enseignement musical.

Corps	Nombre de postes liste principale	Nombre de postes liste complémentaire	Date de clôture des inscriptions
Assistant spécialisé	4	2	29/12/08
Assistant	2	1	29/12/08

- L'entreprise Pâtisserie la Case, à la Foa, a été admise au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une dérogation à la durée hebdomadaire du travail à la société Hotwork Australia pour des travaux sur la zone de lixiviation à haute pression du site de Goro.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a procédé à des modifications du programme annuel des importations relatives aux truites fumées et aux pops corns.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté l'accroissement du domaine public de la Nouvelle-Calédonie après les travaux d'endiguage portant création d'un lot n°108, à Nouville, d'une superficie de 2ha 64a et 82 ca.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué un bâtiment de deux niveaux d'une superficie de 1342 m<sup>2</sup> à titre de dotation complémentaire à l'établissement territorial de formation professionnelle des adultes (ETFPA). Cette construction est destinée à devenir un internat d'une capacité de 60 lits pour accueillir des stagiaires féminines.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a exonéré de la taxe générale à l'importation les matériels destinés à la réalisation de six opérations adoptées par le comité de gestion du fonds d'électrification rurale, sur les communes de Canala, Farino, Kaala-Gomen, Maré et Poya (2). L'ensemble de l'exonération est évaluée à 1 731 254 FCFP.
- Monsieur André-Jacques Valentin est nommé chef de service de la fiscalité professionnelle de la direction des services fiscaux par intérim.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré cinq autorisations de transport et treize cartes professionnelles de conducteur.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré à mademoiselle Marline Tecla Maperi une autorisation d'exploitation de véhicule de location avec chauffeur sur la commune du Mont Dore avec autorisation occasionnelle sur les autres communes de l'agglomération.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré à messieurs Adrien Apikaoua et Nidoishi Waetheane une attestation de capacité professionnelle « transporteur routier de personnes ».
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé la société de transport sanitaire terrestre Aïto de Poindimié.
- Madame Wazana Naxue remplace monsieur Olivier Moala en qualité de membre du collège employés du secteur privé et public désigné par le SOTPM au sein du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales des accidents du travail et de prévoyance des travailleurs de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT)